Arrêté n° 964 PR du 16 août 2023 portant désignation des membres de la commission de l'organisation sanitaire

(NOR : DPS23507923AP-1)
Paru in extenso au journal officiel n°67 N du 22/08/2023 à la page 18799 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 12/06/2024

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 405 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions du ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée ;
Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé "Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)" ;
Vu l'arrêté n° 401 CM du 23 mars 2022 portant nomination de Mme Hani Teriipaia épouse Ott en qualité de directrice de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale ;
Vu la loi du pays n° 2020-4 du 16 janvier 2020 modifiée relative à l'organisation sanitaire de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 873 CM du 26 juin 2020 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission d'organisation sanitaire ;
Vu la proposition de la directrice de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale, de désignation d'un directeur d'établissement hospitalier privé avec hébergement et d'un directeur d'une structure de soins alternatifs à l'hospitalisation à temps complet et leurs suppléants respectifs ;
Vu la désignation par le président du Conseil de l'ordre des médecins de la Polynésie française de son suppléant ;
Vu la désignation de la directrice adjointe de la santé d'un subdivisionnaire de la direction de la santé et de son suppléant ;
Vu la proposition du ministre en charge de la santé de désignation de deux représentants des usagers des institutions et établissements de santé et leurs suppléants,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 900 PR du 10 juin 2024*

En application de l'article 1er de l'arrêté n° 873 CM du 26 juin 2020 susvisé, outre les membres désignés es-qualité, les personnes qui composent la commission d'organisation sanitaire sont désignées comme suit :

Membre	Titulaire	Suppléant
Directeur d'un établissement hospitalier privé avec hébergement	M. Claude Drago	M. Stéphane Milon
Directeur d'une structure de soins alternatifs à l'hospitalisation à temps complet	M. Diego Lao	Mme Marie-Mélanie BOCQUET
Conseil de l'ordre des médecins de la Polynésie française	Dr Nédim Al Wardi	Dr Charles Belli
Subdivisionnaire de la Direction de la santé	Dr Thierry Beylier	Mme Victorine PEU
Représentant des usagers des institutions et établissements de santé	Mme Armelle Merceron	Mme Marie-Claude Moux
	Mme Natacha Helme	M. Daniel Palacz

Art. 2

L'arrêté n° 563 PR du 17 août 2020 modifié portant désignation des membres de la commission de l'organisation sanitaire est abrogé.

Art. 3

Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 août 2023.

Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la santé,

Cédric MERCADAL.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- Arrêté n° 964 PR du 16 août 2023, JOPF n° 67 N du 22/08/2023 à la page 18799
- Arrêté n° 900 PR du 10 juin 2024, JOPF n° 63 N du 12/06/2024 à la page 8752
  En application de l'article 3 de l'arrêté n° 873 CM du 26 juin 2020 susvisé, les nouveaux membres sont désignés pour la durée du mandat restant à courir.